

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (0) :

EXCUSES (2) :
Mme DE COURREGES, M.HENEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

RAPPORTEUR : Monsieur Hubert PREHER

OBJET : Sécurisation électrique des outils numériques – Création d'un groupement de commandes entre Grand Châtellerault, la commune de Châtellerault et le CCAS de Châtellerault et autorisations de signatures des accords cadre

Les outils numériques sont de plus en plus présents dans la gestion des bâtiments et dans l'organisation des services.

Ainsi, des infrastructures telles que la téléphonie 'classique' que chaque habitant avait chez lui va évoluer pour être remplacée dès la fin de l'année 2018 par des systèmes de 'box' avec des liaisons fibres ou xDSL, suivant les possibilités techniques, et avec un téléphone branché sur celle-ci.

Cependant, tous ces outils nécessitent des alimentations électriques indispensables au bon fonctionnement des équipements numériques.

Il est donc indispensable de faire évoluer la gestion électrique en lien avec les outils numériques avec des systèmes d'onduleurs aidés par des équipements de gestion des alertes et de supervision permettant d'être proactif en cas de coupure électrique.

Ces installations supplémentaires vont être nécessaires sur tous les sites disposant des outils numériques, soit une très grande partie de ceux-ci.

C'est pourquoi, il serait intéressant de constituer un groupement de commandes entre Grand Châtellerault, la commune de Châtellerault et le CCAS de Châtellerault pour obtenir des outils plus performants et économiquement intéressants.

Pour Grand Châtellerault, le montant estimatif total est de 52 000€ TTC par an soit 156 000€ TTC pour les trois ans.

Le montant total pour le groupement serait estimé à 260 000€ TTC pour les 3 années cumulées.

* * * * *

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 avril 2018

n°21

page 2/2

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permettant au Président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 relatif à la constitution du groupement de commandes,

VU l'article 78 du décret 2016-360 relatif aux accords cadres à bon de commande,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité d'assurer le bon fonctionnement des outils numériques même en cas de coupure électrique,

CONSIDERANT l'opportunité de se regrouper afin d'obtenir des tarifs et des services plus intéressants

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commande composé de la commune de Châtellerault, du centre communal d'action sociale de Châtellerault et de Grand Châtellerault;
- d'approuver la désignation de Grand Châtellerault comme coordonnateur du groupement de commandes;
- de procéder à l'élection de deux représentants de la CAO de Grand Châtellerault, élus parmi ses membres ayant voix délibérative : titulaire M. Jean-Michel MEUNIER, suppléant M. Jean-Paul BARBOT,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention du groupement de commandes ci-annexée ;
- d'autoriser monsieur le Président ou son représentant à signer le marché, d'une durée d'un an reconductible deux fois, relatif à la fourniture de Gestion électrique des outils numériques.

Cette somme fait l'objet d'une inscription au budget principal sur le compte 2183.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 25/04/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER